

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 20 mars 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : M. FAVERJON (pouvoir MME HERVIEU) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. PIAN) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. HELIE (pouvoir MME VANDRIESSE) - M. CHEVALIER (pouvoir M. AYACHE) - M. CAVIN (pouvoir MME DESAUBLIAUX)

Membres absents : M. HOUPERT - Mme ERSCHENS

OBJET

DE LA DELIBERATION

Centre Régional Information Jeunesse de Bourgogne – Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens

Monsieur El Hassouni, au nom de la commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 24 juin 2013, le Conseil Municipal a adopté une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Dijon et le Centre Régional Information Jeunesse de Bourgogne pour la période 2013-2015. Le projet du Centre Régional Information Jeunesse de Bourgogne est d'assurer une mission d'intérêt général en matière d'information pour les jeunes. La Ville de Dijon soutient ce projet qui complète les actions qu'elle développe en direction de la jeunesse dans de nombreux domaines (loisirs, sport, culture, formation, emploi etc).

Cette convention étant arrivée à son terme en 2015, une convention de financement a été conclue entre la Ville de Dijon et le Centre Régional Information Jeunesse de Bourgogne au titre de l'année 2016.

L'année 2016 a ainsi permis d'envisager la rédaction d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la définition de nouveaux objectifs pour les trois prochaines années.

Aujourd'hui, il est donc proposé d'établir une nouvelle convention pour la période 2017-2019.

Les nouveaux objectifs ont été définis en concertation entre la Ville de Dijon et le Centre Régional Information Jeunesse de Bourgogne et sont les suivants :

- la présence éducative sur Internet : les Promeneurs du Net :

Le Promeneur du Net est un professionnel, éducateur ou animateur, qui contribue, par sa présence éducative sur les espaces en ligne fréquentés par les jeunes, à définir de nouvelles modalités d'accompagnement en phase avec les préoccupations et besoins actuels de ces derniers.

Sur Internet, le Promeneur du Net élargit son territoire d'intervention, propose une nouvelle pratique professionnelle en ligne, où il poursuit son action éducative.

Le Promeneur du Net se rend disponible pour répondre aux sollicitations des jeunes, laisser des commentaires sur les blogs, participer aux tchats et forums, être « ami » avec les jeunes sur les réseaux sociaux, etc. Dans le respect des valeurs de l'animation et de l'éducation en faveur de la jeunesse, il écoute, conseille, soutient le montage et la réalisation des projets initiés par les jeunes.

- la mobilité internationale des jeunes :

L'information sur la mobilité internationale représente, au Centre Régional Information Jeunesse de Bourgogne, 10% des questions posées annuellement par les jeunes.

A ce titre, le Centre Régional Information Jeunesse de Bourgogne produit l'information nécessaire pour permettre de répondre aux questions, renvoie vers les structures d'accompagnement existant sur la Ville et anime un réseau d'informateurs jeunesse à travers le label Eurodesk.

2017 verra notamment l'achèvement d'un projet co-construit avec le Centre Régional Information Jeunesse de Franche-Comté, dans le cadre du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, autour de la construction d'une plateforme de mobilité internationale pour les jeunes et pour les acteurs de la mobilité internationale en Bourgogne-Franche-Comté.

- la structuration des actions partenariales avec les acteurs jeunesse de la ville :

En tant que lieu d'information généraliste sur toutes les thématiques intéressant les jeunes de la Ville de Dijon, le Centre Régional Information Jeunesse de Bourgogne agit de façon transversale dans les différents champs traités par les acteurs jeunesse de la Ville. Qu'il s'agisse de participer aux forums organisés par les acteurs, d'appuyer les dispositifs de la Ville ou d'assurer des temps d'échange avec les professionnels, le Centre Régional Information Jeunesse de Bourgogne s'associe régulièrement aux actions en faveur de la jeunesse.

Ces objectifs sont déclinés sous forme de fiches actions en annexe de la convention.

Ils prennent en compte les principes suivants :

- le respect des orientations du Projet Éducatif Global (PEG) de la Ville de Dijon, et l'adhésion à ses principes et ses axes d'intervention,
- des interventions s'adressant en exclusivité aux jeunes et aux adolescents,
- une répartition et une cohérence des actions au regard des besoins et de la politique des quartiers, de la ville, de l'agglomération,
- la synergie, la complémentarité et la cohérence des actions de la Ville, du Centre Régional Information Jeunesse de Bourgogne et des partenaires des quartiers.

La subvention annuelle attribuée par la Ville de Dijon au Centre Régional Information Jeunesse de Bourgogne pour les années 2017 à 2019 sera, sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets des exercices successifs, de 40 500 €.

Des indicateurs de réussite sont définis dans la convention. Ils seront évalués chaque année en concertation entre la ville et le Centre Régional Information Jeunesse de Bourgogne afin de vérifier l'utilité sociale des actions menées sur le territoire dijonnais.

De même, le Centre Régional Information Jeunesse de Bourgogne s'engage à produire, chaque année, à la Ville de Dijon, ses états financiers ainsi que son rapport d'activités.

L'évaluation contradictoire et la production de ces justificatifs détermineront la conclusion d'une nouvelle convention.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – décider le soutien de la Ville au Centre Régional Information Jeunesse de Bourgogne pour le développement de ses actions en matière d'information des jeunes sur le territoire dijonnais ;

2 - approuver le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et le Centre Régional Information Jeunesse de Bourgogne, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son équilibre général ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 54

Abstentions : 3